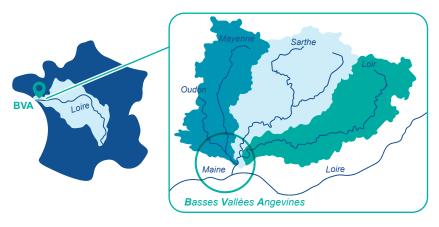


À LA DÉCOUVERTE DES BASSES VALLÉES ANGEVINES (BVA)

UN TERRITOIRE RICHE D'EAU ET DE VIE

Situées à la confluence de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, les Basses Vallées Angevines forment une cuvette aux pentes douces, favorisant les inondations régulières. Ces zones humides, constituées majoritairement de prairies inondables et de boires, offrent aux espèces animales et végétales un milieu naturel unique en Europe.



Refuge pour la faune et la flore, zone de reproduction de nombreuses espèces et site

d'escale migratoire pour certains oiseaux, les BVA hébergent une biodiversité incroyable.

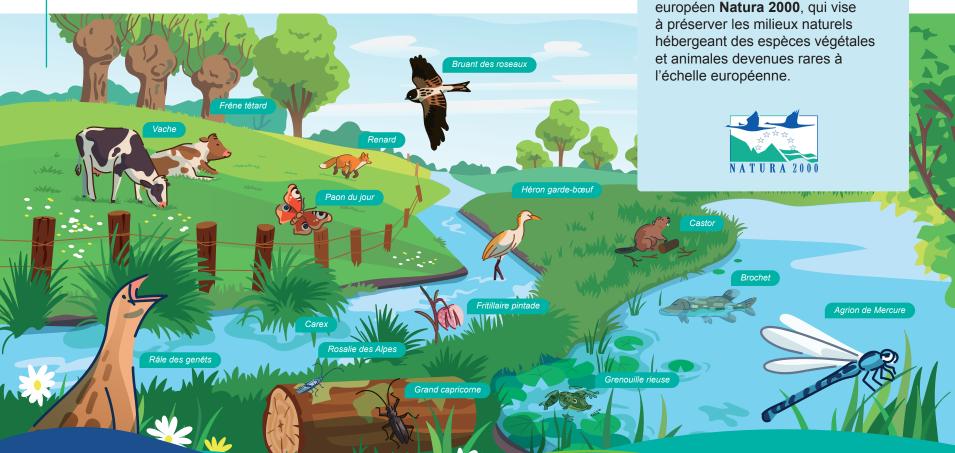
La Mayenne, la Sarthe et le Loir alimentent la Maine, qui rejoint ensuite le plus long fleuve de France, la Loire.

Le réservoir formé par les BVA peut stocker jusqu'à 350 millions de m³ d'eau, soit l'équivalent de presque 100 000 piscines olympiques!

BON À SAVOIR

Le site naturel exceptionnel des Basses Vallées Angevines est notamment inscrit sur la liste de la convention de RAMSAR. Celle-ci reconnait les « zones humides d'importance internationale » hébergeant notamment des espèces vulnérables de poissons et d'oiseaux d'eau.

Les Basses Vallées Angevines font également partie du réseau européen Natura 2000, qui vise à préserver les milieux naturels et animales devenues rares à



BzZZT! EST-CE QUE TU SAIS ÇA?

Retrouve sur l'illustration quatre espèces particulièrement friandes des prairies humides des BVA :

LE RÂLE DES GENÊTS

Type: Oiseau migrateur Taille: 30 cm (adulte) Présence dans les BVA : avril à septembre Signe distinctif : niche à même le sol

LA FRITILLAIRE PINTADE

Taille : jusqu'à 30 cm (tige) Floraison dans les BVA: mars à avril Signe distinctif: ses taches rappellent celles de la pintade, d'où son nom

LE BROCHET

Taille: entre 50 cm et 1,20 m Reproduction dans les BVA : février à mars Signe distinctif : pond ses œufs sur l'herbe des prairies inondées par les crues

L'AGRION DE MERCURE

Taille: 3 cm (adulte) Visible dans les BVA : mai à septembre Signe distinctif : l'une de ses taches ressemble à un casque gaulois









MOI AUSSI, JE SUIS UNE STAR LOCALE!



JE SUIS UNE ROSALIE DES ALPES, ET JE FAIS PARTIE DES ESPÈCES PROTÉGÉES!





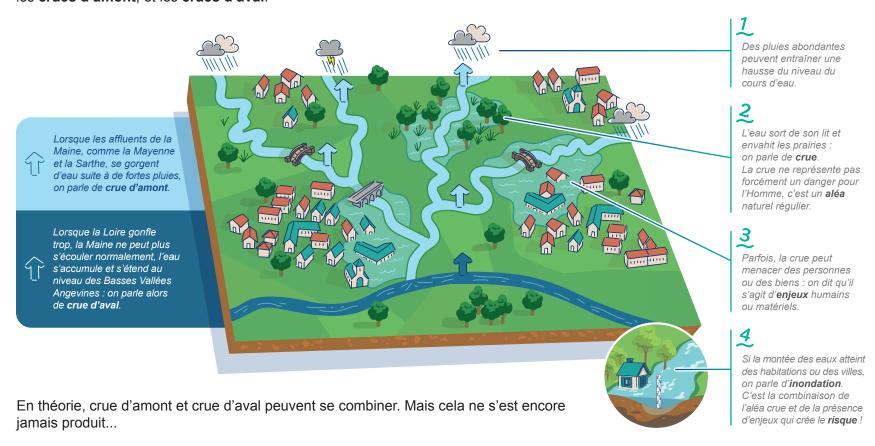




CRUE ET INONDATION

POURQUOI ÇA DÉBORDE?

La crue d'un cours d'eau est un phénomène naturel et habituel dans les Basses Vallées Angevines. Il existe deux types de crues : les **crues d'amont**, et les **crues d'aval**.



BON À SAVOIR

Le repère de crue : placé sur un support, il permet de visualiser la hauteur maximale atteinte par une crue. Il est blanc et bleu.



Le repère des « Plus Hautes Eaux Connues » : il marque le niveau de la plus importante crue connue. Il est violet et blanc.



L'échelle de crue : elle permet d'observer les variations de la hauteur d'eau afin de suivre le niveau d'un cours d'eau en temps réel.



Bzzzt! est-ce que tu sais ça?

En période de crue, les Basses Vallées Angevines sont envahies par l'eau de la Mayenne, de l'Oudon, de la Sarthe et du Loir. On dit qu'elles jouent le rôle de **zone d'expansion des crues**. Certaines peuvent être des **zones humides**, c'est-à-dire des terrains habituellement inondés où pousse une végétation particulière dite hygrophile (qui aime l'humidité).





Voici quelques exemples de paysages de zones humides que l'on retrouve dans les Basses Vallées Angevines.

LA CRUE SURVIENT SOUVENT EN HIVER, MAIS PAS SEULEMENT : S'IL PLEUT BEAUCOUP, LES COURS D'EAU PEUVENT DÉBORDER QUELLE QUE SOIT LA SAISON!















CONNAÎTRE LES INONDATIONS PASSÉES...

... POUR PRÉPARER L'AVENIR

L'inondation peut toucher n'importe quel territoire, à n'importe quelle période de l'année. Grâce à la mémoire des évènements passés, on peut mieux comprendre le phénomène et en tirer les enseignements pour affronter les crues à venir!



BON À SAVOIR

Lors de la crue de janvier 1995, la hauteur d'eau à Angers a été mesurée à 6,66 m à l'aval du Pont de Verdun (aujourd'hui appelé "Pont de la Basse Chaîne"). Cette crue d'ampleur exceptionnelle, qualifiée de "centennale" (c'est-à-dire qu'elle a 1 chance sur 100 de se produire chaque année), sert aujourd'hui de crue de référence pour l'aménagement du territoire.

Bzzzt! est-ce que tu sais ça?

L'inondation n'est pas un phénomène nouveau dans les Basses Vallées Angevines : certains écrits en parlent déjà depuis plusieurs siècles ! Retrouve à quelle date correspond chaque citation :

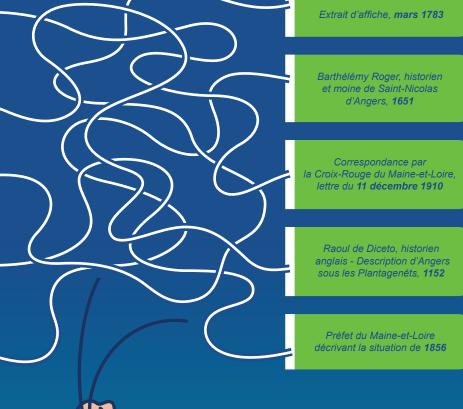
« Le débordement de la Maine a surtout frappé les bas quartiers de la ville [...]. L'eau a envahi leurs logements, submergé leurs meubles, noyé leur literie, perdu leurs marchandises. »

« Quoique la Maine soit resserrée dans son lit sablonneux en été, en hiver elle s'enfle comme une mer. »

« Les eaux ont été si grandes cette année, que toutes les basses rues de la ville d'Angers ont été inondées, et qu'on ne pouvait passer qu'en bateau d'une partie de la Ville dans l'autre. »

« [Louis-Napoléon Bonaparte] a vu alors une partie de la ville submergée, la circulation interrompue dans un grand nombre de rues populeuses, et les habitants obligés de déménager les rez-dechaussée et de se confiner au premier étage de leurs maisons. »

« La rivière de la Maine enfla si fort qu'elle inonda la moitié de la ville. »















SAVOIR SI J'HABITE EN ZONE INONDABLE

S'INFORMER POUR MIEUX ANTICIPER!

Une zone inondable, c'est une zone susceptible d'être envahie par l'eau lors d'une crue. Savez-vous si votre logement est situé en zone inondable ? Si oui, connaissez-vous les risques ? Voici quelques conseils utiles pour trouver l'information et anticiper au mieux la montée des eaux !

CONSEIL 1

LIRE L'INFORMATION ACQUÉREUR-LOCATAIRE (IAL)

Lors d'une vente ou d'une location, les acquéreurs ou locataires doivent être informés des risques qui pourraient impacter le bien (le risque d'inondation par exemple) et des sinistres antérieurs. Ces informations sont jointes au contrat de vente ou de location.



conseil 2

LOCALISER SON HABITATION SUR LES CARTOGRAPHIES DES ZONES INONDABLES

Les zones inondables sont indiquées sur les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Attention, les règles d'urbanisme et de constructibilité sont différentes en zone inondable !

Pour consulter les PPRI: www.maine-et-loire.gouv.fr

Schéma d'un PPRI

- Exposition forte (limitation de l'urbanisation, préservation du champ d'inondation)
- Exposition moyenne ou faible (limitation des biens exposés, réduction de



CONSEIL 3

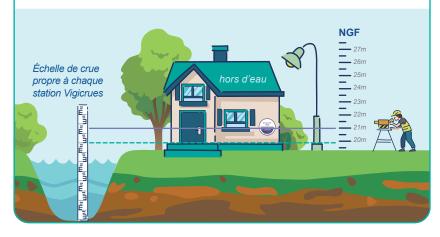
CONNAÎTRE CERTAINES ALTITUDES

Il est utile de connaître :

- → l'altitude du seuil de la porte d'entrée de votre logement, du 1^{er} étage et du garage,
- ∼ le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).
- → la hauteur d'eau des crues passées.

En fonction de ces informations, vous pourrez éventuellement faire certains aménagements.

- Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
- --- Niveau du seuil de la porte



BON À SAVOIR

Attention, la hauteur d'eau d'un cours d'eau (indiquée sur l'échelle de crue) et la hauteur absolue d'un point (calculée par un géomètre selon une échelle en mètres NGF) sont deux choses différentes.

Pour déterminer l'altitude de chaque point en topographie, tous les géomètres de France utilisent un même référentiel, le **mètre NGF** (Nivellement Général de France). Le zéro officiel correspond au niveau moyen de la mer, qui se situe à Marseille. Sur l'illustration ci-dessus, le repère de la crue de janvier 1995 est à 21 m NGF : il n'est donc pas à 21 m au-dessus du niveau du sol, mais à 21 m au-dessus du niveau moyen de la mer !

`Bzzzt ! est-ce que tu sais ça ?

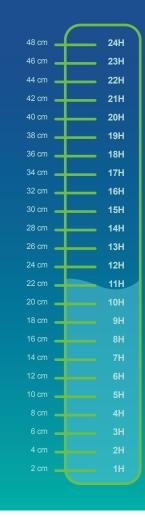
En cas d'inondation dans les Basses Vallées Angevines, la montée des eaux est trèèèes lente (environ 2 cm par heure, soit 50 cm par jour). On parle d'inondation de plaine.



Lorsque l'eau monte beaucoup, l'alerte est généralement donnée 48 h

Inutile de paniquer ! Tu as largement le temps de te préparer si tu habites en zone inondable.













BIEN PROTÉGER SA MAISON

LES MESURES RÉGLEMENTAIRES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Lorsque l'on habite en zone inondable, il est important de protéger sa maison. L'État peut d'ailleurs imposer certains travaux sur les bâtiments existants ou des aménagements sur les nouvelles constructions.

Ces aménagements obligatoires, appelés "mesures de réduction de la vulnérabilité", sont propres à votre territoire et sont précisés dans chaque Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). En cas de sinistre, les assureurs sont attentifs au respect de ces mesures. Renseignez-vous!

Rehausser les équipements de chauffage, gaz, électricité

et téléphone pour éviter leur endommagement

Stocker en hauteur les produits polluants

pour éviter qu'ils ne se déversent dans l'eau

Équiper votre système de gestion des eaux usées d'un clapet anti-retour pour éviter que l'eau ne remonte par

les toilettes et les évacuations

EXEMPLES DE MESURES À PRIORISER DANS LES BASSES VALLÉES ANGEVINES :

Aménager un refuge à l'étage

pour vous mettre à l'abri, ainsi que vos biens les plus précieux

Baliser piscines et excavations

pour signaler leur présence en cas de montée des eaux, et éviter les chutes

Installer des dispositifs de batardage devant

les ouvrants

pour freiner la pénétration de l'eau dans

Arrimer les cuves et objets flottants

qui pourraient heurter quelqu'un ou une habitation, ou qui pourraient être emportés par le courant

BON À SAVOIR

Il est possible d'obtenir une aide de l'État pour financer les travaux rendus obligatoires par le PPRI en vigueur. Pour cela :

Faites estimer ces travaux par des professionnels

Déposez une demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) auprès de la Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire (DDT49)

Une fois l'autorisation accordée, lancez les travaux (il faudra avancer les frais)

Envoyez les factures des travaux pour récupérer le solde de la subvention

zzzt ! est-ce que tu sais ça ?

Rester chez soi en cas d'inondation n'est pas sans danger et nécessite une grande organisation! Tu risques...



...d'être rapidement sans ravitaillement et sans électricité...



... et de rencontrer des difficultés pour te déplacer!

MOI, PLUTÔT QUE DE RESTER À LA MAISON DANS CES CONDITIONS

JE PRÉFÈRE ALLER PASSER UN PEU DE TEMPS CHEZ MES COPAINS QUI SONT HORS DE LA ZONE INONDABLE!

Il est préférable de préparer tranquillement son sac et d'évacuer lorsque l'ordre est donné par les autorités!













SURVEILLER, REPÉRER ET ALERTER

LE RELAI DE L'INFORMATION

Sur les territoires sujets aux inondations, un véritable relai de l'information est mis en place pour que les acteurs publics soient informés de la montée des eaux et puissent prévenir à temps la population, voire organiser une évacuation si nécessaire.



BON À SAVOIR

Pour connaître les risques auxquels votre commune est exposée et les consignes de sécurité à appliquer en cas de crise, mais aussi les actions communales mises en place (exemple : Plan Communal de Sauvegarde), vous pouvez consulter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

C'est un document d'information préventive grand public, mis à votre disposition dans votre mairie.



BzZZT! EST-CE QUE TU SAIS ÇA?

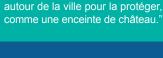
À ton avis, que fait le Maire pendant une inondation?























ALERTE ÉVACUATION!

COMMENT SE PRÉPARER À PARTIR?

Une inondation importante est annoncée. Les autorités donnent l'ordre à la population d'évacuer les habitations. Quels sont les bons réflexes à adopter ?



TENEZ-VOUS INFORMÉS...

... des dernières consignes de sécurité et de déplacement à respecter.



PRÉPAREZ

UN SAC...

... en veillant à ne prendre que l'essentiel et l'indispensable.



PROTÉGEZ VOTRE MAISON

Coupez le gaz et l'électricité et fermez les portes et les fenêtres !

Attention, le bois a tendance à gonfler avec l'eau! Si votre domicile est soumis à cette contrainte, prévoyez un autre accès au logement!



ÉQUIPEZ-VOUS!

Prenez des bottes, un bâton de marche et ne tardez pas! L'eau monte lentement, mais avec l'augmentation du niveau et de la vitesse de l'eau, les déplacements à pied deviennent vite difficiles et dangereux (à partir de 15 cm d'eau pour un enfant, et 30 cm pour un adulte).



ÉVACUEZ EN SÉCURITÉ

Empruntez les itinéraires d'évacuation et rendez-vous dans les lieux d'accueil prévus si vous n'avez pas de solution d'hébergement.



RESTEZ EN

LIEN AVEC VOS PROCHES

Assurez-vous que votre entourage a bien évacué la zone dangereuse. Si vous n'avez pas de nouvelles de leur part, signalez-le aux autorités.



BON À SAVOIR

Si vous évacuez votre logement avant l'ordre des autorités, pensez à prévenir la mairie de votre départ. Elle vous renseignera sur les itinéraires à emprunter. Et surtout, restez prudents!

QUE PRENDRE DANS SON SAC?

"L'INDISPENSABLE ET L'ESSENTIEL"

DE QUOI RESTER EN BONNE SANTÉ



Produits d'hygiène essentiels



Trousse de premiers secours et traitements en cours (et ordonnances)



Vêtements de rechange

DE QUOI RESTER ORGANISÉ



Clés (voiture, habitation)



Moyens de paiement





Telephone et charget



Couteau suiss



Lamp



Documents importants (contrat d'assurance, titre

DE QUOI SE RAVITAILLER



Conserves et barres



Bouteilles d'eau



Nourriture bébé



vos animaux

DE QUOI RESTER SEREIN



Radio pour rester informé



Jeux et livres pour s'occuper

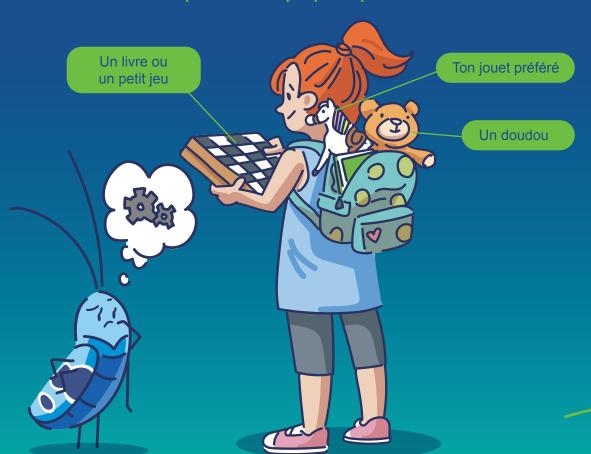


Objets a valeur sentimentale (photos, bijoux, doudou)



BzZZT! EST-CE QUE TU SAIS ÇA?

Tu peux dès aujourd'hui réfléchir à ce que tu mettrais dans ton sac en cas d'évacuation. Tu seras prêt si cela arrive ! Choisis 3 objets maximum et fais attention à ce qu'ils ne soient pas pas trop encombrants :











UN RETOUR PRUDENT À LA MAISON

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Le retour à la maison n'est pas à prendre à la légère ! Il doit être organisé et demande quelques précautions.

ATTENDEZ L'AUTORISATION

Ne retournez pas chez vous tant que vous n'avez pas eu une autorisation personnelle des secours ou de la mairie, pas même pour évaluer les dégâts ou récupérer quelque chose!



PRÉVOYEZ UN HÉBERGEMENT

Il vous faudra conserver une solution d'hébergement temporaire, le temps de remettre en état votre domicile. Cela peut prendre plusieurs semaines.



CONTACTEZ VOTRE ASSURANCE

Renseignez-vous sur les démarches à faire auprès de votre compagnie d'assurance pour monter votre dossier d'indemnisation. Pensez à prendre des photos des dégâts!



ÉQUIPEZ-VOUS ET SOYEZ PRUDENTS!

Lorsque vous aurez obtenu l'autorisation de rentrer chez vous, soyez prudents ! Il y a des risques...



BON À SAVOIR

Lorsque vous retournerez chez vous,

- allez-y en plein jour et si possible accompagné,
- évitez d'emmener de jeunes enfants,
- équipez-vous de gants, de bottes, de vêtements protecteurs.

La solidarité et la convivialité sont précieuses dans ces moments-là, aidez-vous entre voisins!

Bzzzt ! est-ce que tu sais ça ?

Lorsque tu retourneras chez toi, si ton habitation n'a pas encore été nettoyée, il peut y avoir des dangers ! Il faut que tu sois bien équipé pour te protéger :









QU'EST-CE QUE LE PAPI DES BASSES VALLÉES ANGEVINES ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif de l'État à destination des collectivités situées sur des territoires vulnérables aux inondations.

L'objectif est d'aider les collectivités à mettre en œuvre des actions préventives en vue de réduire les conséquences dommageables d'une inondation sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le PAPI des BVA est porté par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).



CHIFFRES CLÉS

LE PAPI DES BVA C'EST...

1950 000€ de budget pour 6 ans

34 communes concernées (2021-2027)

porteurs de projets

74 actions

LES ACTIONS PHARES DU PAPI

Le PAPI des BVA propose :

de nombreuses actions portées par des communes et des intercommunalités, parmi lesquelles...

